

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU 20 NOVEMBRE 2009

TENUE À CHANDLER

**Rédigé par
Manon Guité**

CRÉ GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

Réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
tenue le 20 novembre 2009 à Chandler

SONT PRÉSENT(E)S :

REPRÉSENTANT :

Anglehart, Maurice	MRC du Rocher-Percé
Arseneau, Joël	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, vice-président
Berger, Bertrand	MRC d'Avignon, président
Cormier, Allen	MRC de La Haute-Gaspésie
Henry, Denis	Ville de Carleton-sur-Mer
Langlois, Louise	Ville de Chandler
Lapointe, Nicole	MRC de Bonaventure, représentante de la société civile et secrétaire-trésorière
Miousse, Arthur	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, représentant de la société civile
Pelletier, Micheline	Ville de Sainte-Anne-des-Monts
Poirier, Jean-Guy	MRC de Bonaventure
Roussy, Délisca	MRC de La Côte-de-Gaspé
Roussy, François	Ville de Gaspé
Sergerie, Jean-Noël	MRC de La Haute-Gaspésie, représentant de la société civile

Total : 13 membres

Formant quorum

SONT ABSENT(E)S :

REPRÉSENTANT :

Appleby, Nicole	Ville de New Richmond
Bernier, Alain	MRC d'Avignon, représentant de la société civile
Blais, Claude	MRC du Rocher-Percé, représentant de la société civile
Lévesque, Sébastien	MRC de La Côte-de-Gaspé, représentant de la société civile
Poste vacant	Autochtones
Poste Vacant	Îles-de-la-Madeleine

**OBSERVATEURS PRÉSENTS ET
OBSERVATRICES PRÉSENTES :**
REPRÉSENTANT :

Bisson, Aurélien	Citoyen
Breton, Céline	Général'Action GÎM
Brideau, Gilles	CÎME Aventure
Cavanagh, Laval	Table régionale de concertation des aînés GÎM
Chabot, Alain	Gascode, Services informatiques
Doucet, Aurèle	GÎMEXPORT
Dufour, Didier	CRÉGÎM – Agent de concertation et de développement
Gagné, Jean-François	Pic de l'Aurore, Percé
Gauthier, Florence	Table régionale de concertation des aînés GÎM
Gionest, Michel	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
Gonthier, Sarah	CRÉGÎM – Communications
Grenier, Mario	CLD et MRC du Rocher-Percé
Guité, Manon	CRÉGÎM – Secrétaire du conseil d'administration et agente de concertation et de développement
Lapointe, John	Général'Action GÎM
Leduc, Camille	Citoyen
Pilon, Benoît	CRÉGÎM – Communications
Roussy, Ludovic	Citoyen
Scantland, Gilbert	CRÉGÎM – Directeur général
Sergerie, Pâquerette	Attachée politique du député Pascal Bérubé

MÉDIAS

Gagné, Gilles	Le Soleil, The Spec, Graffici
Lamarre, Valérie	Le Havre et Cahier A
Moreau, Patrick	Radio Chandler
Philibert, Gilles	Radio Gaspésie et CIEU FM
Toulgat, Martin	CHAU-TV (TVA)
Tremblay, Michel Félix	Radio-Canada

PROJET D'ORDRE DU JOUR (tel qu'adopté)

1. Ouverture;
2. Présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal :
 - 4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à Sainte-Anne-des-Monts, le 18 septembre 2009,
 - 4.2 Cahier de suivi;
5. Nomination du représentant de la société civile de la MRC du Rocher-Percé;
6. Nomination des membres au comité d'investissement;
7. Nomination d'un représentant de la CRÉ — Table régionale de concertation en immigration;
8. Affaires financières :
 - 8.1 Rapport des aides accordées;
9. Gestion du Fonds de développement régional (FDR) :
 - 9.1 Volet « Activités » :
 - 9.1.1 Rapport d'activité;
 - 9.2 Volet « Ententes spécifiques » :
 - 9.2.1 Améliorations des conditions de vie des personnes âgées :
 - 9.2.1.1 Fonds de soutien aux initiatives visant l'amélioration des conditions de vie des aînés – Recommandations du comité d'évaluation;
 - 9.3 Volet « Support aux organismes de développement régional » :
 - 9.3.1 Rapport d'activité;
 - 9.4 Volet « Fonds régionaux d'intervention » :
 - 9.4.1 Rapport d'activité;

10. Dossier « Tourisme » :

10.1 Dossier Association touristique régionale de la Gaspésie (ATRG);

11. Dossier « Ressources naturelles et territoire » :

11.1 Démarcheur pour la promotion des produits du bois dans la construction non résidentielle,

11.2 Projet de fusion des UAF – Dépôt et adoption du mémoire de la CRÉ,

11.3 Reconduction du Volet II;

12. Internet et téléphonie cellulaire en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine;

13. Demande d'appui – Formations professionnelles en Haute-Gaspésie;

14. Demande d'appui – Situation des services de santé en Haute-Gaspésie;

15. Logements communautaires – Demande à la SHQ;

16. Autres sujets;

17. Questions du public;

18. Coordonnées de la prochaine réunion;

19. Clôture de la réunion.

1. OUVERTURE

La réunion est déclarée ouverte à 8 h 38.

2. PRÉSENCES

Les présences sont enregistrées par les membres de la permanence lors de l'inscription.

Ayant constaté le quorum, le président souhaite la bienvenue aux administrateurs ainsi qu'aux observateurs et déclare la réunion habilitée à procéder.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande s'il y a des ajouts ou des modifications à y apporter.

Après discussion,

***IL EST PROPOSÉ** par Délisca Roussy d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant le point suivant :*

7. Nomination d'un représentant de la CRÉ – Table régionale de concertation en immigration;

et de laisser le point 16. « Autres sujets » ouvert.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-085

4. PROCÈS-VERBAL :

4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à Sainte-Anne-des-Monts, le 18 septembre 2009

Le président s'assure que les administrateurs ont en leur possession le procès-verbal de la réunion tenue le 18 novembre 2009 à Gaspé et invite le directeur général à en faire la lecture et à apporter les précisions au besoin.

Puis à la demande du président, le directeur général présente le suivi du procès-verbal. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Suite à cette lecture du procès-verbal, le président demande s'il y a des modifications à y apporter.

Après discussion,

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière tenue Sainte-Anne-des-Monts, le 18 septembre 2009 en remplaçant le libellé de la résolution du Point 7.2 « Emprunt de la Société de chemin de fer de la Gaspésie » par le suivant :

« **IL EST PROPOSÉ** par Micheline Pelletier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accepte de se porter garant de la Société du chemin de fer de la Gaspésie pour son emprunt et prene une hypothèque mobilière sur les équipements de la Société en garantie; »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-086

4.2 Cahier de suivi

Le directeur général invite les membres du conseil d'administration à prendre connaissance des correspondances contenues dans le cahier de suivi inclus dans leur dossier de réunion. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5. NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

Le président appelle une proposition pour la nomination du représentant de la société civile de la MRC du Rocher-Percé.

Le directeur informe que l'absence de Claude Blais à la présente rencontre est justifiée par un voyage en Tanzanie où il entreprendra l'ascension du Kilimandjaro dans les prochains jours afin d'amasser des Fonds au profit de la Fondation des amis de Bellefeuille.

Après discussion,

IL EST PROPOSÉ par Louise Langlois que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine entérine la nomination de monsieur Claude Blais en qualité de représentant de la société civile de la MRC du Rocher-Percé au sein de son conseil d'administration.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-087

6. NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ D'INVESTISSEMENT

Le directeur général informe que les changements apportés à la composition du conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s à la suite des élections de novembre dernier laisse deux postes à pourvoir au sein du comité d'investissement. Il propose aux administrateurs de se consulter afin de nommer un représentant par MRC pour siéger à ce comité.

Il présente le fonctionnement du comité d'investissement et il rappelle que le comité d'investissement a un pouvoir décisionnel. Ses recommandations sont soumises au conseil d'administration sous forme de rapport pour adoption lors de la séance publique. Le comité d'investissement se compose d'un représentant par MRC et un de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Le président invite les membres du conseil d'administration à proposer un représentant par territoire de MRC et un pour la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine afin de procéder à la nomination des membres du comité d'investissement de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Il informe que le comité se composait des membres suivants :

MRC Avignon :	Alain Bernier
MRC Bonaventure :	Nicole Appleby
MRC La Côte-de-Gaspé :	François Roussy
MRC La Haute-Gaspésie :	Magella Émond
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine :	Joël Arseneau
MRC Rocher-Percé :	Claude Cyr

Le directeur général ajoute qu'une rencontre du comité d'investissement se tiendra dans les prochains jours.

Après discussion,

II EST PROPOSÉ par Arthur Miousse que le comité d'investissement de la Conférence régionale des élu(e)s se compose des membres suivants :

<i>MRC Avignon :</i>	<i>Alain Bernier</i>
<i>MRC Bonaventure :</i>	<i>Nicole Appleby</i>
<i>MRC La Côte-de-Gaspé :</i>	<i>Délisca Roussy</i>
<i>MRC La Haute-Gaspésie :</i>	<i>Micheline Pelletier</i>
<i>Municipalité des Îles-de-la-Madeleine :</i>	<i>Joël Arseneau</i>
<i>MRC Rocher-Percé :</i>	<i>Maurice Anglehart</i>

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-088

7. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA CRÉ – TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION EN IMMIGRATION

Le directeur général informe que le 1^{er} décembre 2008, la Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (CRÉ) a signé une entente spécifique avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) afin de favoriser l'immigration dans la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Cette entente triennale permettra à notre région de se doter de moyens pour attirer et retenir de nouveaux travailleurs qui contribueront à combler les besoins de main-d'œuvre qualifiée et à vitaliser le territoire.

L'entente spécifique prévoit la création d'une table régionale de concertation en immigration (TRCI) qui aura pour mandats de :

- Conseiller le comité de gestion de l'entente et la CRÉ sur le dossier de l'immigration;
- Recommander la réalisation de certaines activités au comité de gestion de l'entente;
- Prioriser les actions à mener sur une base annuelle et collaborer au suivi au plan d'action;
- Favoriser la concertation du milieu concerné par l'immigration;
- Contribuer à animer et à sensibiliser la communauté à l'apport de l'immigration à la dynamique régionale;
- Relayer l'information et faciliter les communications avec les organisations du milieu.

La composition de la table de concertation inclut plus de vingt (20) partenaires du milieu dont un représentant des élu(e)s. La CRÉ est donc invitée à désigner un(e) élu(e) pour la représenter et participer aux travaux de la TRCI.

Après discussion,

IL EST PROPOSÉ par François Roussy que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine entérine la nomination de Allen Cormier à titre de représentant à la Table de concertation en immigration.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-089

8. AFFAIRES FINANCIÈRES :

8.1 Rapport des aides accordées

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document « État de la gestion des fonds, année 2009-2010 » contenu dans leur dossier de réunion.

Il en fait la présentation et répond aux questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

9. GESTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) :

9.1 Volet « Activités » :

9.1.1 Rapport d'activité

Le directeur général rappelle que les résultats des élections municipales ont laissé deux postes à pourvoir au sein du comité d'investissement. Ainsi, le comité ne s'est pas réuni en novembre.

Il informe que conséquemment le rapport d'activité est demeuré inchangé depuis la rencontre de septembre dernier. Il rappelle qu'en septembre dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Activités », pour l'année financière 2009 – 2010, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer vingt-six (26) projets, soit une implication totale de 836 187 \$ de la CRÉ pour des investissements générés de 7 392 360 \$.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

9.2 Volet « Ententes spécifiques » :

9.2.1 Améliorations des conditions de vie des personnes âgées :

9.2.1.1 Fonds de soutien aux initiatives visant l'amélioration des conditions de vie des aînés – Recommandations du comité d'évaluation

Le directeur général rappelle que le 19 août 2008, la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (CRÉ) et le ministère de la Famille et des Aînés

(MFA) procédaient à l'annonce de l'entente spécifique régionale pour l'adaptation des services et infrastructures régionales pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées.

Une des modalités de cette entente est la création du *Fonds de soutien aux initiatives visant l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées (FSIA)* qui est doté d'une enveloppe de 75 000 \$ par appel de projets pour un total de 25 000 \$/projet. Les montants octroyés sont répartis également en la CRÉ et le MFA. La mise en place de ce fonds vise à appuyer les initiatives locales et régionales en lien avec les orientations de l'entente spécifique :

- Appuyer les initiatives visant à réduire l'isolement des personnes âgées;
- Appuyer les initiatives visant à réduire toute forme de violence envers les personnes âgées;
- Mettre en place des conditions afin de réduire les contraintes liées à la participation sociale des aînés.

Le Fonds vise également à inciter les promoteurs à considérer l'analyse des besoins différenciés des femmes et des hommes, s'il y a lieu, dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets. La date de tombée pour recevoir les projets a été fixée au 15 août 2009, puis à la demande de quelques organismes, la date a été reportée au 18 septembre 2009. Dix projets ont été déposés dans le cadre de ce premier appel des projets.

L'évaluation a été faite à partir des critères spécifiques définis dans la description du fonds. Voici la grille de pondération en pourcentage :

- La pertinence du projet par rapport aux objectifs visés par le fonds et sa concordance avec l'entente spécifique « Aînés » GÎM (25 %);
- Le caractère d'originalité, d'innovation ou de structuration sectorielle ou territoriale du projet (15 %);
- La qualité et l'importance de l'impact sur l'amélioration des conditions de vie des aînés gaspésiens et madelinots; cet impact peut comprendre les retombées et effets structurants du projet sur le secteur d'activité, la vie sociale et l'économie (10 %);
- Dans le cas de projets locaux, la possibilité d'exporter les résultats du projet à d'autres localités et/ou sur la scène régionale (10 %);
- L'expérience et les compétences du demandeur (10 %);
- Le réalisme des projections financières et les garanties de réalisation du projet (10 %);
- L'engagement financier d'autres partenaires (10 %);
- Qualité du dossier et appréciation générale (10 %);
- Démonstration des considérations d'équité entre les femmes et les hommes (*aucun % n'a été attribué à cet aspect*).

Jean-Noël Sergerie souhaite que les promoteurs des projets refusés soient informés des motifs de refus et qu'ils soient également soutenus par le comité de gestion de l'entente afin que les projets des programmes d'aide auxquels ils pourront s'adresser.

Micheline Pelletier émet un commentaire à ce qui aux dossiers à caractères sociaux. Elle souhaite que les investissements à caractères sociaux soient considérés en prémisses au développement économique de la région.

Après discussion,

CONSIDÉRANT la pertinence et l'effet structurant des projets recommandés;

CONSIDÉRANT que les projets recommandés répondent aux objectifs du fonds et aux critères associés;

CONSIDÉRANT que les projets soumis cadrent dans les objectifs de l'entente spécifique régionale pour l'adaptation des services et infrastructures régionales pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un premier appel de projets et que certains projets ne répondaient pas aux objectifs et aux critères du fonds.

IL EST POPOSÉ par Jean-Guy Poirier :

- Que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine entérine le financement des cinq (5) projets ci-dessous mentionnés pour un montant total pouvant atteindre 60 021,50 \$:

Titre des projets :	Montant accordé :
- Développer le travail de proximité auprès des aînés	22 764 \$
- Diffusion régionale d'une Pièce de théâtre – Des secrets bien gardés	25 000 \$
- Construction d'une communauté de bénévoles à travers l'éthique du service d'apprentissage intergénérationnel	4 135 \$
- L'heure du thé au Musée	4 000 \$
- Initiation à l'informatique pour personnes âgées	<u>4 122,50 \$</u>
TOTAL	60 021,50 \$

- Que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine entérine le financement à l'organisme Génér'Action, une subvention annuelle récurrente de 10 000 \$ pour les éditions 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013;

- Que le directeur général de la CRÉ, M. Gilbert Scantland, soit autorisé à signer tous les protocoles d'entente requis au suivi administratif de ces projets.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-090

9.3 Volet « Support aux organismes de développement régional » :

9.3.1 Rapport d'activité

Le directeur général informe que le rapport d'activité du FDR, volet « Support aux organismes de développement régional » a été produit en fonction d'une rencontre du comité d'investissement qui a dû être reportée à une date ultérieure. Il s'agit d'une erreur, le rapport d'activité sera présenté lors de la rencontre de décembre.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

9.4 Volet « Fonds régionaux d'intervention » :

9.4.1 Rapport d'activité

Le directeur général informe que le rapport d'activité du FDR, volet « Fonds régionaux d'intervention » a été produit en fonction d'une rencontre du comité d'investissement qui a dû être reportée à une date ultérieure. Il s'agit d'une erreur, le rapport d'activité sera présenté lors de la rencontre de décembre.

Il profite, toutefois, de ce point à l'ordre du jour pour informer les administrateurs de l'évolution du Fonds de lutte à la pauvreté.

Mme Pelletier déplore la lenteur de l'évolution du dossier depuis qu'il est d'envergure régionale. Le directeur remet en contexte en précisant que la Haute-Gaspésie a bénéficié d'un projet-pilote, ce projet est terminé.

Le directeur informe que le cadre de gestion sera produit incessamment et donnera suite à un appel de projets. Nous sommes à l'étape de dresser un état de situation. Le gouvernement est en réflexion pour renouveler sa stratégie de lutte à la pauvreté. Un forum se tiendra en mai 2010.

Actuellement, trois MRC disposent d'agents Approche territoriale intégrée (ATI) qui oeuvrent sur les territoires. Les administrateurs souhaitent que d'ici mai, il y ait des agents ATI dans l'ensemble de la région.

Une discussion s'engage entre les administrateurs sur le concept de pauvreté, ses multiples dimensions et de la complexité des interventions pour parvenir à la contrer.

Le sujet se termine par une intervention de Micheline Pelletier qui affirme qu'on a trop souvent pensé résoudre les problèmes sociaux avec des moyens sans les aborder sous l'angle de la problématique sociale. Elle estime qu'en Haute-Gaspésie le problème est endémique et qu'il est lié au sous-développement chronique et à la baisse démographique. Elle ajoute qu'il faut impérativement travailler sur les facteurs sociaux.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

10. DOSSIER « TOURISME » :

10.1 Dossier Association touristique régionale de la Gaspésie (ATRG)

Le président présente le contexte et l'évolution de la démarche juridique entreprise contre l'Association touristique régionale de la Gaspésie en précisant les informations suivantes :

- Procédure de vote de l'ATRG par procuration;
- Dépôt de la requête auprès de la Cour supérieure du Québec;
- Injonction interlocutoire.

La procédure juridique entreprise a permis de dévoiler plusieurs irrégularités, dont 45 votes par procuration qui n'auraient pas dû être déposés dans l'urne lors du vote sur le déménagement du siège social de l'ATRG, le 13 février 2009.

Le 18 novembre dernier, le juge de la Cour supérieure a rejeté l'injonction interlocutoire. Dans son jugement, le juge fait la distinction entre le déménagement de la bâtisse et le siège social.

Le président ajoute que la CRÉ a toute légitimité d'aller au fond du débat afin de régulariser la situation de l'ATRG de sorte qu'elle prenne des mesures de redressement. Il poursuit en affirmant que la CRÉ doit, dès à présent, se doter d'une politique-cadre qui permettra de poursuivre le développement de ce secteur.

Après discussion,

CONSIDÉRANT la contribution du secteur du tourisme au développement de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT l'importance de se doter d'un cadre de développement qui favorise le développement harmonieux de l'industrie touristique de la région.

IL EST PROPOSÉ par Micheline Pelletier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine poursuive la démarche juridique avec l'Association touristique de la Gaspésie et que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine se dote d'une politique-cadre en développement touristique.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-091

11. DOSSIER « RESSOURCES NATURELLES ET TERRITOIRE » :

11.1 Démarcheur pour la promotion des produits du bois dans la construction non résidentielle

Le directeur général informe que la Conférence régionale des élu(e)s est membre du groupe région du Q-WEB, un organisme provincial de mise en marché des bois. Dans le cadre de la stratégie gouvernementale pour l'utilisation du bois dans la construction au Québec, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) octroie un budget au Q-WEB pour faire la promotion des produits du bois.

Pour que cette promotion se fasse dans les régions du Québec, le Q-WEB dégage 40 000 \$ par région membre du Q-WEB par année pendant deux ans pour l'embauche d'un démarcheur. Ce démarcheur aura pour principaux mandats :

- D'effectuer du démarchage auprès de diverses instances municipales, institutionnelles ou privées, afin de les inciter à utiliser le bois dans leurs projets;
- De sensibiliser les firmes d'architectes et d'ingénierie;
- D'effectuer une veille des projets potentiels de construction dans les régions visées par l'entente;
- De promouvoir les possibilités qu'offre le bois comme matériau de charpente ou d'apparence et prodiguer des conseils techniques;
- D'organiser ou de collaborer à la préparation d'événements ou de formations en région relié(e)s à l'utilisation du bois;
- D'établir un état de situation régional de la construction en bois.

Étant donné la hauteur du montant octroyé, la plupart des régions se regroupent à deux ou trois pour financer une ressource à temps plein.

Après discussion,

CONSIDÉRANT que le Q-WEB est le coordonnateur du projet de promotion des produits du bois dans la construction non résidentielle;

CONSIDÉRANT le budget de 40 000 \$ disponible pour la région;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Bas-Saint-Laurent de participer avec nous au projet;

CONSIDÉRANT qu'une éventuelle entente avec le Bas-Saint-Laurent comprendrait des livrables propres à la région évitant ainsi d'être défavorisée par notre démographie;

CONSIDÉRANT que le Bas-Saint-Laurent possède plusieurs entreprises en transformation du bois qui peuvent inspirer des initiatives régionales;

CONSIDÉRANT que le SEREX a l'expertise en terme de transformation du bois et qu'il connaît bien la région;

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élu(e)s du Bas-Saint-Laurent appuie l'idée de confier le mandat au SEREX.

IL EST PROPOSÉ par Denis Henry que :

- La Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine signe une entente de partenariat avec le Q-WEB et la Conférence régionale des élu(e)s du Bas-Saint-Laurent pour octroyer un contrat de deux ans au SEREX dans le but de faire la promotion des produits du bois dans la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;
- Cette entente prévoit des attentes spécifiques à la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour s'assurer de bénéficier au maximum du budget prévu pour la région.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-092

11.2 Projet de fusion des UAF – Dépôt et adoption du mémoire de la CRÉ

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a sollicité la collaboration de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CRÉ) afin d'effectuer une consultation régionale sur la fusion des Unités d'aménagement forestier (UAF) et de fournir une position sur le sujet au MRNF. Tel que convenu au dernier conseil d'administration, la CRÉ a délégué la démarche consultative à la Commission des ressources naturelles et du territoire (CRNT).

La consultation s'est déroulée par Internet du 6 au 13 octobre 2009. Il s'est toutefois avéré nécessaire de rencontrer les industriels puisque ces derniers avaient montré une grande opposition à la fusion lors de la consultation en ligne.

Après discussion,

CONSIDÉRANT que le contexte actuel manque de stabilité, notamment à cause du projet de loi en adoption, et qu'il ne facilite pas la venue d'un autre changement d'importance tel que la fusion des Unités d'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT que les intervenants ont émis plusieurs craintes concernant le projet de fusion, craintes notamment liées à une augmentation des coûts d'aménagement et à une plus grande complexité de gestion;

CONSIDÉRANT que ces craintes sont effectivement fondées dans le régime forestier actuel.

Par contre,

CONSIDÉRANT que la fusion des Unités d'aménagement forestier se ferait dans le cadre du nouveau régime forestier;

CONSIDÉRANT que la fusion des Unités d'aménagement forestier peut faciliter la concertation entre les divers utilisateurs du milieu forestier;

CONSIDÉRANT que la fusion des Unités d'aménagement forestier a un effet stabilisateur sur la possibilité forestière et que cela peut permettre d'éviter d'éventuelles baisses;

CONSIDÉRANT que la fusion des Unités d'aménagement forestier consolidera la gestion de l'UAF 111-51, en grande partie dans le Bas-Saint-Laurent, par la direction régionale de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que la fusion des Unités d'aménagement forestier facilitera la planification forestière que fera le ministère des Ressources naturelles et de la Faune suite à l'implantation du projet de loi 57 et que cette simplification favorisera l'application du nouveau régime forestier.

IL EST PROPOSÉ par Micheline Pelletier que :

- *La Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine s'oppose à la fusion des Unités d'aménagement forestier tant que la loi actuelle reste effective et que la planification forestière soit la responsabilité des industriels forestiers;*
- *La Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine appuie la fusion des Unités d'aménagement forestier lorsque la loi 57 entrera en fonction et que le ministère de Ressources naturelles et de la Faune soit responsable de la planification forestière.*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-093

11.3 Reconduction du Volet II

Le président présente les éléments de contexte concernant la reconduction du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF – Volet II).

Il informe les administrateurs qu'une lettre a été envoyée au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Insistant sur l'importance du renouvellement de ce programme, il suggère qu'une demande officielle soit adressée au ministère en ce sens.

Après discussion,

CONSIDÉRANT que l'incertitude liée au renouvellement du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF – Volet II) pour 2010 remet en question la capacité des promoteurs à payer la mise de fonds pour certains projets et ainsi ils doivent reconsidérer leur participation au programme.

IL EST PROPOSÉ par Délicsa Roussy que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine adresse une demande de renouvellement du programme Volet II au ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-094

12. **INTERNET ET TÉLÉPHONIE CELLULAIRE EN GASPÉSIE ET AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

Le directeur général présente l'état de situation du déploiement d'internet et de la téléphonie cellulaire en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Il précise qu'au début novembre, TELUS a mis en fonction son réseau cellulaire HSPA.

Ainsi partout où l'on capte le signal cellulaire, la population peut recourir à une clé de réception USB pour accéder à internet haute vitesse.

Micheline Pelletier affirme que le dossier a évolué lentement et qu'elle est très heureuse qu'il en ait été ainsi puisque ce délai a permis de régler à la fois l'accès à internet haute vitesse et celui de la téléphonie cellulaire.

Le directeur général termine en informant que le réseau collectif émettra un communiqué de presse la semaine prochaine afin d'informer la population de l'état d'avancement des travaux.

13. **DEMANDE D'APPUI – FORMATIONS PROFESSIONNELLES EN HAUTE-GASPÉSIE**

Le président invite Micheline Pelletier à présenter le contexte et les informations relatives à cette demande d'appui. Mme Pelletier présente sommairement la démarche effectuée par la Table Éducation, Formation, Emploi afin de se doter d'un plan de rapprochement de la Formation professionnelle et technique pour la région.

Les formations de transport par camion et conduite d'engins de chantier ont été identifiées par la Commission scolaire des Chic-Chocs puisqu'elles répondent aux besoins de l'industrie et également aux aspirations et au potentiel de jeunes, particulièrement ceux des garçons.

À cet effet, les administrateurs de la Haute-Gaspésie sollicitent l'appui de la Conférence régionale des élu(e)s afin que la Commission scolaire des Chic-Chocs obtienne ces deux

nouvelles formations professionnelles (diplôme d'études professionnelles) au Centre de formation professionnelle de Sainte-Anne-des-Monts.

Après discussion,

CONSIDÉRANT les besoins identifiés par les organismes locaux et régionaux de concertation et de développement;

CONSIDÉRANT la pénurie de main-d'œuvre dans le domaine de conduite de camion et conduite d'engins de chantier;

CONSIDÉRANT la réponse insatisfaisante des besoins dans ces domaines;

CONSIDÉRANT le bassin de clientèle potentielle du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et peut-être du Nouveau-Brunswick;

CONSIDÉRANT les besoins de différents secteurs d'activité, notamment celui de l'industrie éolienne;

CONSIDÉRANT le faible taux de réussite scolaire chez les garçons et leur intérêt manifeste pour ces deux domaines de formation.

IL EST PROPOSÉ par Micheline Pelletier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine appuie la Commission scolaire des Chic-Chocs dans ses démarches afin d'obtenir les formations suivantes à Sainte-Anne-des-Monts :

- Transport par camion;
- Conduite d'engins de chantier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-095

14. DEMANDE D'APPUI – SITUATION DES SERVICES DE SANTÉ EN HAUTE-GASPÉSIE

Allen Cormier présente brièvement l'état de situation des services de santé en Haute-Gaspésie. Il précise que malgré les démarches politiques et le traitement médiatique des derniers mois à ce propos, le problème demeure entier.

À cet effet, il sollicite l'appui de la Conférence régionale des élu(e)s dans ses démarches d'amélioration des soins de santé.

Après discussion,

CONSIDÉRANT les indicateurs de santé de la population de la Haute-Gaspésie qui relèvent des besoins importants à tous les niveaux;

CONSIDÉRANT l'inadéquation entre ces besoins et le déploiement de services sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT les constats du Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Gaspésie quant à l'état de situation qui corrobore la nécessité d'une intervention spécifique urgente.

IL PROPOSÉ par Micheline Pelletier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine appuie la MRC de La Haute-Gaspésie dans ses démarches d'amélioration des soins de santé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-096

15. **LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES – DEMANDE À LA SHQ**

Le directeur général informe que les promoteurs de projets de construction de logements sociaux et communautaires en milieux ruraux ne peuvent dans plusieurs situations accéder à de l'aide financière des programmes de la Société de l'habitation du Québec (SHQ) en raison, notamment, de critères non adaptés aux spécificités rurales.

Cette situation fait en sorte que plusieurs promoteurs, en l'occurrence des municipalités, ne peuvent compléter le financement nécessaire à la réalisation de leur projet de construction de logements sociaux et communautaires. C'est le cas, notamment, de Murdochville dans son projet de Centre intergénérationnel.

Le logement social s'avère une des avenues importantes pour les localités de la région de garder leur population dans leur milieu et leur offrir un milieu de vie qui correspond à ses besoins.

Après discussion,

CONSIDÉRANT le programme d'aide au développement du logement communautaire de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que les critères actuels de ce programme ne permettent pas à plusieurs promoteurs de la région d'accéder au financement pour la construction de logements sociaux dans leur localité;

CONSIDÉRANT qu'une modulation du programme et une adaptation des critères aux spécificités de la région sont nécessaires.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine entreprenne une démarche auprès de la Société de l'habitation du Québec afin que le gouvernement du Québec adapte aux spécificités rurales et régionales les critères et les normes de ses programmes dédiés au développement des logements sociaux et communautaires.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-097

16. AUTRES SUJETS :

Aucun sous-point n'est traité à ce point de l'ordre du jour.

17. QUESTIONS DU PUBLIC

Aurèle Doucet tient tout d'abord à féliciter les maires et le préfet qui ont été élus ou réélus aux dernières élections. Il informe la CRÉ que GÎMEXPORT a le projet de convoquer dès janvier tous les directeurs généraux des MRC, des CLD et de la CRÉ afin de discuter des projets et des besoins des milieux et de présenter l'organisation et les services qu'elle offre.

Jean-François Gagné précise, relativement au déploiement d'internet haute vitesse à l'ensemble du territoire, que plusieurs communautés ne sont toujours pas desservies. Il souhaite connaître les délais d'implantation de la nouvelle technologie. Le directeur général lui répond que la CRÉ n'est qu'un membre du réseau et que cette question qui relève de l'aspect technique du dossier devrait plutôt être adressée à TELUS.

Jean-François Gagné demande combien ont coûté les frais légaux dans le dossier de l'ATR. Le président affirme qu'il n'est pas en mesure de donner une réponse précise, mais que ces informations pourront être connues et divulguées incessamment. Le président ajoute que pour réduire les coûts juridiques dans le dossier de l'ATR, la solution est simple, il suffirait de reprendre le vote de février 2009.

Aurélien Bisson présente le conflit qui oppose l'ATR et la CRÉ sous un angle citoyen. Il précise que le contexte a considérablement changé depuis le déménagement du siège social de Carleton vers Sainte-Flavie. En 1987, la création de la région administrative Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et avec elle l'implantation de nombreuses directions régionales et la mise en place de plusieurs organismes de développement socio-économique. De plus, l'arrivée des nouvelles technologies de l'information a un impact majeur sur le développement touristique, les vacances se préparent maintenant en utilisant l'internet. Il considère que peu importe le jugement qui sera rendu dans la cause opposant l'ATR à la CRÉ, l'Association touristique régionale en sortira affaiblie. Parce

que, selon lui, une Association touristique régionale ne peut confronter une partie de ses membres et la classe politique de la région qu'elle doit promouvoir, sans conséquence.

Camille Leduc pose la question à savoir comment la CRÉ peut-elle faire pour créer des lieux et des outils permettant la discussion entre les différents secteurs d'activité et entre les générations. Il souhaite ainsi que la CRÉ se soucie davantage du développement social afin de développer la région de façon harmonieuse.

Le président répond qu'un certain nombre de dossiers à caractère social sont en cours de réalisation, notamment l'entente spécifique visant l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées, l'entente de collaboration en matière d'inclusion sociale et de lutte à la pauvreté. Il reconnaît, toutefois, que les besoins sont grands et que la situation est perfectible.

Le directeur général profite de l'intervention de M. Leduc pour inviter les administrateurs et le public à prendre part aux « Cafés des âges » qui se tiendront du 23 novembre au 1^{er} décembre dans les MRC et aux Îles-de-la-Madeleine. Cette activité favorise les échanges entre citoyens de tous les âges sur la place et le rôle des différentes générations dans un Québec qui vieillit.

Gilles Brideau informe qu'il est membre de l'ATRQ et qu'il trouve la situation très déplorable. Il termine en précisant que si la CRÉ permettait l'adhésion de membres il y adhérerait également.

En terminant, le directeur général tient à préciser que la CRÉ reconnaît l'effort des intervenants touristiques de la région et l'importance de leur contribution au développement régional.

Aucune autre question ou intervention n'a été soulevée par les membres du public présents.

18. COORDONNÉES DE LA PROCHAINE RÉUNION

Après discussion, les administrateurs conviennent que la prochaine réunion publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s se tiendra sur le territoire de la MRC d'Avignon, le 18 décembre prochain.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

19. CLÔTURE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, Nicole Lapointe propose la levée de l'assemblée, les administrateurs conviennent unanimement de lever la réunion. Il est 11 h 40.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

Lu et certifié conforme par :

Lu et certifié conforme par :

Gilbert Scantland, directeur général

La secrétaire-trésorière

Date

Date

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

La documentation relative à cette réunion est classée sous la rubrique 01-0822